

## Acquisition de terrains militaires sur les sites «Joffre-Brulard» et Bregille

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur :** Le Ministère des Armées a engagé la libération programmée de certains sites militaires bisontins, fondée sur le principe de regroupement sur le quartier Joffre des équipements techniques et de formation et sur une réduction des casernements.

C'est dans ce cadre que la Ville mène une négociation pour l'acquisition des terrains dont elle a besoin pour mener à terme des opérations prévues dans ses plans de développement et de déplacement.

Pour le site de «Joffre-Brulard», la négociation s'est déroulée dans le cadre d'un travail partenarial sur la complémentarité des projets militaires et Ville.

Cette approche a permis d'aboutir à un accord sur l'acquisition de 15 ha 66 a 78 ca à acquérir en deux fois (14 ha 59 a 57 ca en 2002 et 1 ha 07 a 21 ca en 2006).

La maîtrise foncière pour la Ville de ces terrains permettra de réaliser :

- le prolongement du boulevard Mitterrand,
- le prolongement de la Rue Jacquard en direction de ce boulevard.

Elle ouvre également la possibilité de réaliser à terme un site propre de transports en commun figurant dans le PDU et liant le centre-ville au Pôle Santé et à la technopole de TEMIS par le Campus de la Bouloie.

La maîtrise de ce foncier ouvre la possibilité de finaliser le projet urbain de Brulard en direction de Rosemont et de la Butte.

D'autre part, le Ministère des Armées propose à la Ville de lui vendre les terrains de Bregille (Grand Désert) actuellement mis à sa disposition par convention.

Cette acquisition qui porte sur 20 ha 26 a 87 ca finalise les acquisitions anciennes réalisées sur le site et conforte la vocation publique de loisirs mise en place par la Ville.

Le coût de ces acquisitions représentant au total pour 2002 : 34 ha 86 a 44 ca, est estimé par les Domaines à 289 653,13 € (1,9 MF) soit :

- 46 344,50 € (304 000 F) pour Bregille,
- 243 308,63 € (1 596 000 F) pour Joffre (la Ville prenant à sa charge la démolition des hangars).

La dépense sera réglée en une fois et imputée au BP 2002 pour Bregille au chapitre 90.824.2111.501.30100 et pour Joffre au chapitre 90.824.2111.94008.30100.

Restera à acquérir en 2006 une surface de terrain de 1 ha 07 a 21 ca à l'angle des rues du Polygone et Brulard pour une somme de 442 102,14 € (2 900 000 F) valeur actuelle. Ce prix sera minoré du coût de démolition.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour ces acquisitions.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ces acquisitions,
- autoriser M. le Maire à signer les actes à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 12 juin 2002.*